

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE CASALABRIVA

Suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 13 janvier 2020, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Madame Rosette France Monique PERANZI, demeurant à CANNES (06150) résidence Cannes midi 30 boulevard du midi. Née à NICE (06000), le 14 juillet 1934. Veuve de Monsieur Gilbert SAULNIER et non remariée.

Elle possède depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) les biens et droits immobiliers sur la commune de CASALABRIVA (20140), lieu-dit Casalabriva, une parcelle de terre cadastrée section B numéro 333 lieudit Casalabriva pour 01a 73ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr